

**CONDITIONS D'ADMISSION A CONCOURIR
ADJOINT TECHNIQUE DE RECHERCHE ET DE FORMATION**

Recrutement par la voie du PACTE (Parcours d'Accès aux Carrières de la fonction publique Territoriale, hospitalière et de l'Etat)

Conditions générales d'accès
aux concours ITRF de catégorie C

- Jouir de ses droits civiques et ne pas avoir subi de condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions
- Se trouver en position régulière au regard du code du service national
- Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction
- Posséder la nationalité française, être en cours de naturalisation ou être ressortissant d'un Etat membre de la Communauté européenne ou de l'espace économique européen, d'Andorre, de Monaco ou de la Suisse

Conditions particulières d'accès
aux recrutements par la voie du
PACTE (Parcours d'Accès aux
Carrières de la fonction publique
Territoriale, hospitalière et de
l'Etat) d'Adjoint technique de
recherche et de formation

Vous pouvez vous inscrire au recrutement PACTE si vous répondez aux conditions suivantes :

- Jeunes âgés de 28 ans au plus sans diplôme, ni qualification professionnelle ou dont le niveau de qualification est inférieur au bac. Les titulaires d'un BEP ou d'un CAP sont donc éligibles au dispositif.
- Personnes en situation de chômage de longue durée, âgées de 45 ans et plus, et bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation spécifique de solidarité (ASS) ou de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) et pour les départements d'outre-mer et les collectivités de Saint Barthélemy, Saint Martin et Saint Pierre-et-Miquelon, du revenu minimum d'insertion (RMI) ou de l'allocation de parent isolé (API).